

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17444 / 112250
UBS AG, 1227 Carouge GE
IB Equity Genf
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
15.11.2010–30.11.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-17407 / 100730
Merck Serono SA, 1809 Fenil-sur-Corsier
production et développement bio-tech
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H, 10 F
01.02.2011–31.01.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

16 novembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail